

RAPPORT
de la Commission d'Environnement et
d'Urbanisme
au
CONSEIL GENERAL

Concernant

Les comptes 2025 de la Ville de Sion

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient à remercier tous les services et les Municipaux pour la qualité des réponses reçues ainsi que messieurs le Président de la Municipalité, M. Philippe Varone, et le Chef de service des finances, M. Patrick Dondainaz, pour les explications complémentaires apportées.

La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner les comptes 2025 de la Ville.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes 2025 et a relevé certains sujets en relation avec la commission CEU.

Lors de la séance avec le Président et le chef de service des finances, la CEU a demandé des présentations sur les sujets suivants :

- Explications complémentaires sur les dépenses du dicastères numéro 5
- Les priorités d'investissement du Conseil Municipal
- La stratégie immobilière et foncière de la commune
- La vue globale des projets liés à l'agglo.

L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Investissement	XX.5040	Terrains bâtis	

Question 1

Comment sont gérés les projets d'investissement ? Disposez-vous d'un comité de pilotage ? Comment est géré le suivi de projet (coût, planning, qualité) ?

Concernant les crédits d'engagement, pourriez-vous rajouter une colonne dans le tableau de la page 37 « prévision des coûts » et « délais de fin de projet » ?

Réponse

Les projets d'investissement sont annoncés par les services lors de l'actualisation de la planification financière quadriennale.

Dans le cadre de cet exercice, les services listent les projets en cours de réalisation et les projets planifiés. Une fois consolidée, la liste des investissements est discutée au Conseil municipal et des

priorités d'investissement sont arrêtées. Par le biais de la planification financière, le Conseil municipal informe le Conseil général des prochains investissements.

En fonction du seuil de compétences du Conseil municipal, les projets d'investissement sont, soit intégrés dans les budgets d'investissement concernés, soit font l'objet d'un message (crédit d'engagement).

Pour les projets d'investissement importants en termes de coût, ou lorsqu'ils concernent plusieurs dicastères, une commission ad hoc est constituée par le Conseil municipal. Cette dernière est composée des conseillers-ères municipaux-ales et des chefs-fe de service concernés-e.

La commission ad hoc assume le rôle d'organe de contrôle et de suivi du chantier. Les séances de commission traitent, notamment, du contrôle des coûts et du planning. Ces séances permettent également aux architectes mandatés et à la direction interne (Bâtiments et Constructions) d'informer les membres de la commission des défis à relever ou des problématiques rencontrées. Une construction est rarement un long fleuve tranquille.

Le tableau de la page 37 est un modèle remis par la section cantonale des finances communales. Il ne peut être modifié par nos soins.

Commentaires de la Ville :

Pour chaque projet, la conduite opérationnelle est assurée par le service métier concerné. À titre d'exemple, un projet tel que la réalisation d'une serre horticole relève des services Urbanisme et Bâtiments et Constructions, qui en assument le pilotage.

La commission compétente est pour sa part chargée des adjudications ainsi que du suivi général du projet, notamment en ce qui concerne le respect des budgets et des délais. Les commissions ad hoc ne participent pas directement aux séances de chantier, mais exercent un contrôle et un suivi réguliers de l'avancement des projets. Toutefois la Ville constate qu'il y a un potentiel d'amélioration.

Remarques :

La CEU a déjà relevé cette problématique aux comptes 2024 ainsi qu'au budget 2026 et attend à voir une amélioration pour la gestion des projets en cours et futurs comme le bâtiment administratif ou le centre RLC.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	<i>Investissement</i>			

Question 2

Pouvez-vous nous transmettre l'ordre de priorité des projets défini par le conseil municipal pour les années à venir.

Réponse

La liste des priorités d'études et d'investissements sera finalisée par le Conseil municipal le 28 mai prochain. Une présentation sera faite aux commissions du Conseil général lors des rencontres du début juin.

Présentation faite par la Ville lors de la séance du 02.06.2026

Priorisation des investissements futurs

Priorités d'étude:

- Valorisation du patrimoine immobilier (foncier ou bâti);
- Centre scolaire de Gravelone (piscine);
- Théâtre de Valère et Pôle des arts de la scène;
- Agrandissement de la caserne des pompiers;
- Passage sous-voies Nord-Sud secteur Gare;
- Parking Silo Chapelle de Vissigen;
- Maisons de quartier.

Priorisation des investissements futurs

Priorités d'investissements 1:

- Centre scolaire St-Guérin;
- Ferme-Asile (aménagements extérieurs);
- Contribution communale aux lits EMS;
- Rénovation caserne du feu de Platta;
- Réaménagement route du Rawil;
- Réaménagement place des Cèdres;
- Ronquoz 21 - Parking N° 1;
- Place de la Planta;
- Garenne – agrandissement centre sportif;
- Piscine de l'Ancien Stand - réfection vestiaires + galeries;
- Piscine Sitterie, réfection globale;
- Bâtiment Totem RLC.

Priorisation des investissements futurs

Priorités d'investissements 2:

- EPFL III;
- Parking Silo Echutes;
- Bâtiment Sacré Cœur IV (2^e étape);
- Piscine de la Blancherie, restaurant;

Remarque :

La CEU aurait aimé avoir un plan plus précis avec des délais et des montants estimatifs. Une planification financière revue aurait été appréciée.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Compte	115.3130	Prestations de service de tiers	P64

Question 3

La rubrique a drastiquement augmenté par rapport au budget, pouvez-vous nous expliquer les actions de la « marque employeur » ?

Réponse

Il s'agit de présenter les services et métiers de la Ville à la population. Lors des rencontres du Président, la population a souvent questionné sur ce que fait la Ville pour les habitants. Afin de répondre à cette interrogation et en parallèle présenter les plus de 80 métiers différents de la Ville, il a été décidé de réaliser des vidéos de présentation des différentes sections. Cela permet d'attirer de nouveaux candidat-te-s lors des recrutements et de fidéliser les collaborateurs-trices actuel-les qui ont ainsi la possibilité de présenter fièrement la diversité et la richesse de leurs métiers. L'augmentation est due à un nombre plus élevé de vidéos de présentation réalisées. Les dernières vidéos seront réalisées entre 2026 et 2027.

Dicastère 2 : Economie & Energie

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Comptes	260.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	83

Question 4

Le budget n'a pas été totalement utilisé, notamment pour les aides à la promotion touristique et au terroir urbain. Merci de donner les explications sur la non-utilisation du budget ainsi que d'expliquer pourquoi ces rubriques sont bien inférieures à 2024 surtout en cette période de revitalisation du cœur de Ville.

Réponse

Dans la rubrique « aides à la promotion touristique » se retrouvent les subventions pour des manifestations et associations à caractéristiques touristiques, comme le Marché de la Vieille Ville, le Marché de Noël, la Fondation du Château de Tourbillon, la PDG. Une partie de ce budget de Fr. 70'000.- provient des taxes de séjour encaissées auprès des propriétaires de résidences secondaires. En 2025, hormis la redistribution de Fr. 11'700.- à la Société de développement de Veysonnaz, aucune demande n'est parvenue au service.

Dans la rubrique « Terroir urbain » se retrouvent les subventions pour des manifestations et associations mettant en avant le goût et le terroir. On y retrouve l'Association des encaveurs, la Fête du Goût – Gustovinum, la Finale Nationale des Reines, Germe de Pâques. Une partie du budget de cette rubrique est également utilisée pour des actions de communication en lien avec le goût et le terroir réalisées par l'office du tourisme. En 2025, en raison d'une réflexion sur le futur et le développement du concept Sion Terroir urbain, ces actions n'ont pas été mises en place ce qui explique la différence.

La différence par rapport à 2024 s'explique par le budget extraordinaire de Fr. 100'000.- qui avait été alloué pour les Fêtes du Rhône, par des actions de communication de l'OT et par des subventions accordées pour les 20 ans de Racl'Agettes et pour la rénovation d'un cabanon utilisé par Anim'Agettes (anciennement Société de développement des Agettes).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Comptes	264.3635	Subventions aux entreprises privées	85

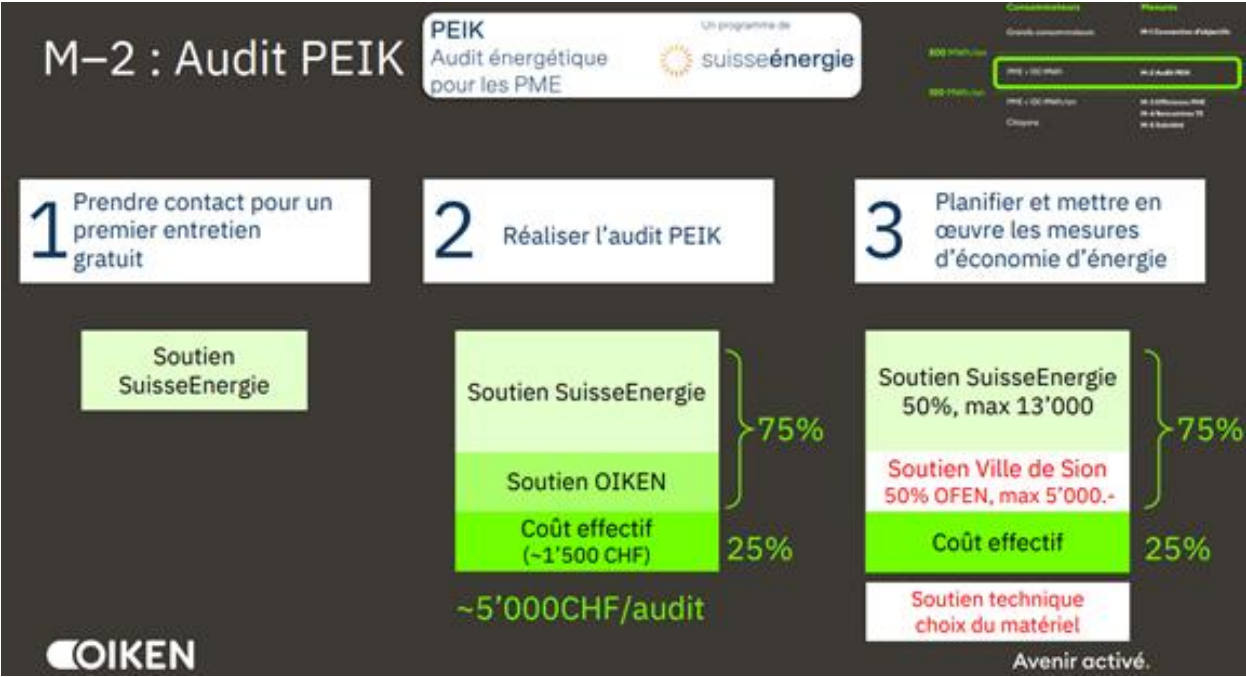
Question 5

Cette subvention (audit PEIK) n’a pas utilisé, comment l’expliquez-vous ? Est-ce que les entreprises ont reçu une information sur cette subvention ?

Réponse

Un audit PEIK est composé de plusieurs étapes.

1. L'étape 1 est un premier rendez-vous gratuit avec un conseiller en énergie.
2. L'étape 2 est une analyse de la consommation et des mesures qui peuvent être réalisées.
3. L'étape 3 constitue la mise en œuvre de mesures. Avec la subvention de la Ville de Sion les PME peuvent obtenir un soutien lié à l'accompagnement du conseiller en énergie pour l'étape 2 ou l'étape 3. Le financement des mesures identifiées est à la charge de la PME.



Le soutien de la Ville de Sion est avant tout à disposition pour la phase de réalisation. A ce jour, il n’y a pas eu de demandes pour la mise en œuvre. OIKEN a recontacté 7 entreprises sédunoises ayant réalisé la phase une et deux afin de les motiver à aller plus loin dans leur démarche. Pour information, 3 subventions ont été demandées en 2026. (état 18.05.2026)

Les auditeurs PEIK sont au courant de l'existence de la subvention communale et peuvent ainsi communiquer l'information à leurs client-e-s (et la mentionner dans leurs offres).

Un rappel concernant l'existence de la subvention a été fait lors de l'apéritif économique de l'automne 2025. Pour 2026, nous prévoyons d'informer les entreprises via l'apéritif économique de novembre et via un courrier aux entreprises en collaboration avec OIKEN.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Comptes	264.3637	Subventions aux personnes physiques	85

Question 6

20% de ces subventions n'ont pas été utilisées, comment l'expliquez-vous ?

Pouvez-vous donner le détail des subventions accordées par type et nous donner l'évolution de ces subventions sur les dernières années ?

Réponse

Le détail des subventions promises ces 4 dernières années se trouve ci-dessous. A noter qu'il y a un décalage entre le paiement des subventions et la promesse de subvention. Une fois la promesse de subvention reçue, le propriétaire a deux, voire trois (M4) ans pour réaliser l'étude ou les travaux impliquant ainsi une incertitude quant au moment où le montant sera effectivement accordé.

Le programme de subvention a évolué avec 3 nouvelles subventions qui n'existent que depuis le 20.03.2024 expliquant aussi les différences entre 2024 et 2025.

Notons encore que la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (entrée en vigueur: 1.01.2025) implique l'obligation de s'affranchir d'un chauffage fossile ou électrique direct (sauf exceptions). Ainsi, il faut s'attendre à de plus en plus de demandes pour la subvention M6.

M1 Isolation thermique

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2022	24	156'695 CHF
2023	20	155'562 CHF
2024	32	151'099 CHF
2025	18	100'338 CHF

M2 Installation solaire thermique

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2022	1	4'490 CHF
2023	1	4'040 CHF
2024	0	- CHF

2025	2	2'960 CHF
------	---	-----------

M3 CECB+

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2022	47	23'600 CHF
2023	45	32'891 CHF
2024	51	76'318 CHF
2025	49	88'186 CHF

M4 Amélioration de la classe énergétique

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	11	123'760 CHF
2025	13	130'000 CHF

M5 PEIK

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	0	- CHF
2025	0	- CHF

M6 Production de chaleur

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	17	77'150 CHF
2025	26	121'431 CHF

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Investissement	260.5550	Participations aux entreprises privées	231

Question 7

La participation de la Ville dans Télé-Thyon SA a augmenté. Quel est l'intérêt de cette participation ? Quel est la stratégie ? Est-ce qu'il est possible d'avoir des prix préférentiels pour les enfants ? Si non, quel est le retour d'investissement ?

Réponse

Dans le cadre de discussions sur des mouvements d'actionnariat au sein de la société Télé-Thyon SA, les actionnaires, dits historiques, ont émis la volonté de vendre l'essentiel de leurs actions.

Compte tenu de la convention d'actionnaires, les communes d'Hérémence et de Vex disposaient d'un droit de préemption au prorata de leur part. La commune de Vex a indiqué ne pas vouloir participer à l'acquisition. Ainsi, la commune d'Hérémence aurait pu faire valoir son droit de préemption non seulement sur sa part, mais également sur celle de la commune de Vex.

Néanmoins, la commune d'Hérémence a décidé d'exercer son droit de préemption sur la première répartition et de laisser l'opportunité à la Ville de Sion et/ou la Bourgeoisie de Sion d'acquérir les actions de la seconde répartition (celles qui seraient revenues à la commune de Vex).

Bien que la société n'ait que rarement distribué un dividende, Télé-Thyon SA fait partie des sociétés de remontées mécaniques identifiées par le conseil comme prioritaires compte tenu de l'engagement de la Ville de Sion dans le développement de la liaison plaine-montagne. Par ailleurs, sur le plan stratégique, l'acquisition de ces actions par la commune d'Hérémence, la Ville de Sion et la Bourgeoisie de Sion permettrait aux collectivités publiques de disposer d'une minorité de blocage au sein de l'actionnariat. La Bourgeoisie de Sion a montré son intérêt d'acquérir les actions. La Ville de Sion est donc entrée en matière pour l'acquisition de sa quote-part.

Cette augmentation de participation réalisée, la Ville étudie actuellement la possibilité d'offrir un abonnement 4 Vallées à tarif réduit pour les enfants de Sion de 1H à 8H.

Commentaires additionnels de la Ville :

Sion a cherché à acquérir des actions dans des stations de ski à proximité du territoire communal comme Télé-Mont-Noble et Télé-Thyon. La Ville n'a pas l'objectif d'investir dans des stations de ski loin de son territoire comme Aletsch Arena ou autre.

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Comptes	301.3130	Prestations de service de tiers	95

Question 8

Lors de l'élaboration du budget, un amendement de 30k avait été validé pour faire le projet de prévention numérique. Cependant, ce budget n'a pas été utilisé et nous n'avons pas entendu de résultat à ce sujet. Pourquoi n'a-t-il pas eu lieu alors que le conseil général en avait fait la demande ?

Réponse

Ce projet était en attente d'informations du Service de l'enseignement. En effet, initié dans les écoles d'Ayent-Arbaz, un retour d'expérience était nécessaire. Récemment, suite à ce projet pilote, le Canton a mis en place un concept de « Semaine sans écrans », invitant les élèves, les enseignants, les familles et les directions d'établissement à réduire l'usage des écrans pendant sept jours, week-end compris, afin de mieux interroger la place que nous souhaitons leur accorder au quotidien.

Dans le contexte de l'amendement « Et si on éteignait ? », cette démarche s'inscrit dans une logique de promotion de la santé, de prévention et d'équilibre des usages numériques. Elle vise à encourager une prise de conscience des habitudes liées aux écrans et à valoriser des alternatives positives, sans approche culpabilisante.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du plan d'études lié à l'éducation numérique, les écoles primaires de Sion disposeront, dès la prochaine rentrée scolaire, d'un poste de personne ressource en éducation numérique à hauteur de 20 périodes hebdomadaires, soit environ 67%. La personne engagée sera à même de prendre en charge ce dossier et élaborer, en collaboration avec la direction des écoles, un projet réaliste à l'échelle de notre établissement.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Comptes	303.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	98

Question 9

La CEU constate que le budget 2025 était inférieure aux comptes 2024. Pourquoi n'avoir pas gardé le même budget ? Quel est l'évolution de cette rubrique ? Nous sommes conscients qu'il y a une variation dans le nombre d'AVS mais nous aimerions évaluer l'augmentation.

Réponse

Le budget 2025 a été effectué en été de l'année 2024, bien avant le bilan et la parution des comptes de cette dernière. Il était donc impossible de se baser sur ces comptes pour le budget cité. Au niveau des variation enregistrée en 2025, le texte ci-dessous reprend les éléments du crédit supplémentaire 2025-17

Cette rubrique concerne le CPS de Sion

Le financement du centre pédagogique spécialisé de Sion repose sur un partenariat clair entre le Canton et les communes, régi par les directives financières du DEF et la convention Etat-Commune de Sion. Au sujet du CPS : l'Etat du Valais a confié à la Ville de Sion la responsabilité de la scolarisation des enfants de la région (de Saint-Léonard à Ardon, y compris vallées latérales et

bassins versants), relevant des mesures renforcées d'enseignement spécialisé. Pour le domaine de la surdité, Sion assure la mise en place de classes pour enfants sourds, de soutiens pédagogiques spécialisés ou d'autres formes d'interventions de formation spécialisée pour le Valais romand. A ce titre, Sion est désignée comme « centre pédagogique spécialisé CPS » et ce centre est placé sous la responsabilité générale de la Direction des écoles de la Ville de Sion.

Rôle des communes

La Commune de Sion assume la responsabilité organisationnelle du Centre (locaux, mise à disposition de certaines infrastructures, statut communal de la direction) pour les enfants de la région, tandis que les communes de domicile des élèves participent aux coûts conformément aux bases légales cantonales. Le budget et les comptes du Centre sont soumis annuellement au DEF, qui exige une utilisation économique et judicieuse des fonds mis à disposition.

Dépassement budget

Le budget doit être présenté au DEF au plus tard pour le 31 mars de l'année qui précède l'exercice en question. Comme le budget de la Ville est validé en décembre, il est possible qu'il y ait des différences en cas d'arrivées d'élèves ou d'ouvertures de classes, ce qui est le cas pour l'année 2025. Ces mouvements ont des incidences sur les charges d'exploitation.

En ce qui concerne les dépassements en 2025, ils sont dus à :

- une augmentation des postes octroyés par l'Office de l'enseignement spécialisé sur le site de la Bruyère :
 - +80% d'éducateur spécialisé (en remplacement d'une enseignante spécialisée car impossible de trouver une personne formée)
 - +80% d'éducateur spécialisé
 - +10% de MSP (maître socioprofessionnel) dans le cadre du projet de cafétéria à ALPOLE
 - +40% de psychomotricité
- une augmentation du nombre de personnes travaillant dans le secteur « aides à la vie scolaire » (AVS) à + 1.1 EPT
- à de nombreux remplacements de longue durée
- à une augmentation du nombre d'élèves en classes d'adaptation.

Même si nous prévoyons dans le cadre du budget des postes (le budget enseignement spécialisé cantonal se fait, par rapport à la rentrée scolaire prévue, environ 18 mois avant une rentrée scolaire, c'est-à-dire en février avant la rentrée l'année suivante en août), d'importants changements interviennent à tout moment.

De plus, une année civile est soumise aux aléas de deux prévisions de budget.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Comptes	308.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	103

Question 10

Pouvez-vous donner plus de détails sur les entretiens effectués et sur quels bâtiments ?
Concernant les panneaux solaires de l'école de Bramois, sauf erreur les changements étaient prévus dans cette législature, qu'en est-il ?

Réponse

Les dépenses engagées durant l'exercice concernent principalement des travaux d'entretien, de mise en conformité, d'amélioration énergétique ainsi que des adaptations fonctionnelles au sein des différents centres scolaires communaux.

Ces interventions ont été réalisées sur plusieurs sites et répondaient soit à des obligations techniques et réglementaires, soit à des besoins d'exploitation et d'amélioration des infrastructures scolaires.

Site d'Uvrier

Plusieurs interventions ont été menées à la salle de gymnastique :

- Un assainissement énergétique de la lustrerie a été réalisé avec le remplacement des installations d'éclairage existantes par des équipements LED, permettant une amélioration de l'efficacité énergétique ainsi qu'une diminution des coûts d'exploitation et de maintenance.
- Des travaux de sécurisation de la toiture ont également été effectués en lien avec la future mise en place d'une installation photovoltaïque. Ces aménagements étaient nécessaires afin de garantir la conformité et la sécurité des accès et interventions en toiture.

Site de St-Guérin

Sur le site de St-Guérin, les travaux ont principalement concerné les installations techniques et électriques :

- Un contrôle OIBT a été effectué sur l'ensemble du site, accompagné des mises en conformité nécessaires des installations électriques conformément aux exigences légales en vigueur.
- Au bâtiment 43, une première étape d'assainissement énergétique de la lustrerie a également été entreprise avec le passage progressif de l'éclairage conventionnel vers des équipements LED.

Site du Sacré-Cœur

Divers aménagements ont été réalisés afin de répondre à l'évolution des besoins scolaires et parascolaires :

- Au bâtiment 1, les surfaces de l'UAPE « Le Mikado » ont été étendues et plusieurs aménagements complémentaires ont été réalisés afin d'améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement.
- Toujours au bâtiment 1, la grande salle a été reconfigurée afin de retrouver sa configuration initiale, soit deux salles de classe distinctes, permettant une meilleure adéquation avec les besoins pédagogiques actuels.
- Une infrastructure technique a également été mise en place pour permettre le déploiement d'une couverture WiFi conforme aux prescriptions et standards actuels des établissements scolaires.

Site de Gravelone

Plusieurs interventions importantes ont été conduites sur différents bâtiments du complexe :

- Au bâtiment C, une salle de psychomotricité a été entièrement réfectionnée et aménagée au rez-de-chaussée afin de répondre aux besoins spécifiques de cette activité.
- Au bâtiment E, l'infrastructure informatique a été adaptée et étendue afin d'accompagner l'évolution des besoins numériques des établissements.
- Enfin, sur les bâtiments A à E, la troisième étape du programme d'amélioration énergétique a été réalisée avec le remplacement des vannes thermostatiques des radiateurs, permettant une meilleure régulation thermique et une optimisation de la consommation énergétique.

Entretien courant

En complément de ces interventions ciblées, la rubrique comprend également l'ensemble des travaux courants de maintenance, d'entretien, de réparation et d'amélioration réalisés sur les différents centres scolaires de la commune. Il s'agit notamment des interventions techniques usuelles, réparations diverses, remises en état, adaptations ponctuelles et autres travaux nécessaires au bon fonctionnement et à la pérennité des bâtiments scolaires.

Concernant les panneaux solaires de l'école de Bramois

À ce jour, la toiture du bâtiment principal est étanche grâce à la pose de panneaux solaires intégrés. Toutefois, l'évolution des prescriptions techniques et normatives en vigueur nécessite désormais une réfection complète de la sous-structure afin de permettre l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques conformes aux exigences actuelles. Le coût de ces travaux est estimé à CHF 350'000, comprenant la fourniture et la pose des panneaux.

À ce stade, les priorités ont été concentrées sur les interventions jugées essentielles, à savoir la fin de la mise en conformité incendie et sismique du bâtiment, l'amélioration de l'enveloppe thermique par l'isolation de la façade nord, ainsi que la réfection de la zone sanitaire, incluant l'installation d'un ascenseur afin de garantir l'accessibilité du site.

Dicastère 4 : Cohésion sociale

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4				

Question

Réponse

Dicastère 5 : Population, sécurité et aéroport

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Comptes	5XX	Population, sécurité et aéroport	131

Question 11

Dans ce dicastère, nous constatons :

<i>Section</i>	<i>Différence avec le budget</i>
500 Administration	- 10%
501 Contrôle habitant	+ 5%
503 Feu et abris PCi	+ 22%
506 Ambulances	+ 23%
550 Aéroport	+ 12%

Par rapport au budget validé par le CG. Était-ce une année exceptionnelle ou ces charges vont rester sur les années futures ? Quelle est stratégie de ce dicastère ?

Réponse

L'année 2025 a été particulière puisqu'il y a eu plusieurs crédits supplémentaires présentés au conseil général.

503 : matériel détruit ou endommagé lors des intempéries de 2024 et 2025, matériel défectueux, entretien et réparations sur les véhicules pour les mêmes raisons et la solde qui a explosé en raison de l'explosion du nombre d'interventions. A noter que la plupart des dépenses sont subventionnées.

506 : il s'agit de l'ajout d'une ambulance de jour, passage de 2 à 3 entre 07h00 et 19h00, selon planification de l'OCVS. A noter que le CSU est un compte autofinancé et subventionné.

550 : les dépassements ont été causés par l'achat d'un véhicule qui a pu être finalisé en avance en 2025, par un important besoin en personnel auxiliaire pour remplacer des employés absents pour cause de maladie ou accident, de même que pour reprendre l'entretien en interne (était externalisé), de même que pour assurer l'assistance au sol convenablement. En 2025 les travaux visant à mettre à jour les systèmes informatiques s'est poursuivi.

Remarque : il faut mettre en comparaison avec des recettes qui ont également augmenté.

<i>Section</i>	<i>Différence avec le budget - Charges</i>	<i>Différence avec le budget - Revenus</i>
500 Administration	- 10%	+ 7%
501 Contrôle habitant	+ 5%	+6%
503 Feu et abris PCI	+ 22%	+ 22%
506 Ambulances	+ 23%	+ 23%
550 Aéroport	+ 12%	+ 10%

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Investissement	503.5040	Terrains bâtis	243

Question 12

1 mio a déjà était engagé dans la rénovation de la caserne des pompiers, quel est le budget global pour cette rénovation et quels sont les délais ?

Réponse

Selon décision du conseil d'Etat du 14 mai 2025, la rénovation est reconnue au subventionnement pour un montant de 3'500'000.-, dont 43% de subventions. Les travaux sont prévus de 2025 à 2030.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	603.3140	Entretien des terrains	156

Question 13

De quels domaines parle-t-on ? Quels sont les travaux qui ont été reportés ?

Réponse

Les montants non engagés concernent principalement des projets dont la réalisation a été reportée, pour des raisons indépendantes de la Ville de Sion, à 2026.

Il s'agit notamment du projet d'aménagement de mares destinées au renforcement du sonneur à ventre jaune en Valais central sur les parcelles communales numéros 8'184 et 15'401 (Uvrier,

Batassé), ainsi que de l'installation d'un système de guidage des piétons afin de limiter les passages hors des chemins officiels et de préserver la végétation sensible sur les sites de Valère et Tourbillon.

Par ailleurs, le projet de liaison biologique prévu sur la parcelle communale numéro 16'442 (Aproz, Carolet) est toujours en cours d'élaboration.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	603.3631	Subventions accordées au canton	157

Question 14

De quels projets de développement rural parle-t-on ?

Réponse

Les projets de développement rural concernés relèvent des mesures prévues par l'art. 83 de la Loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007. Dans ce cadre, la commune participe à hauteur de 25% du montant de la contribution cantonale accordée au projet.

Ces soutiens peuvent concerner différents types d'investissements agricoles ou viticoles, notamment la construction d'infrastructures rurales, la plantation de variétés robustes, l'installation de systèmes d'irrigation goutte à goutte ou encore le renouvellement du capital-plant.

Les projets soutenus visent de manière générale à renforcer la durabilité, la compétitivité et la résilience des exploitations agricoles.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.3102	Imprimés, publications	161

Question 15

De quelle campagne d'information parle-t-on ? Que signifie le « tri à la source » ?

Réponse

Les campagnes d'information concernent les bonnes pratiques en matière de tri des déchets et de gestion des ressources. Elles prennent notamment la forme du calendrier de ramassage, de supports d'information distribués à la population ainsi que de campagnes ciblées menées en partenariat avec la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU) dans des secteurs particulièrement touchés par les incivilités.

La notion de « tri à la source » désigne le fait de séparer correctement les déchets dès leur production, afin de favoriser leur valorisation, leur recyclage ou leur traitement adapté. Cette approche permet notamment de réduire les quantités de déchets incinérés et d'améliorer la qualité des filières de recyclage.

En 2026, les ressources du service ont principalement été consacrées à la refonte du calendrier de ramassage, ce qui a conduit au report de la campagne spécifique dédiée aux bonnes pratiques liées aux biodéchets.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Comptes	608.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de services	162

Question 16

Les revenus sont presque de 10% supérieurs au budget. Quelle est la taxe qui a évolué vers le haut ? Merci de donner les chiffres pour les 5 derniers exercices.

Réponse

L'augmentation des revenus, supérieure à 10% par rapport au budget, s'explique principalement par deux facteurs :

D'une part, les vignettes destinées aux conteneurs à biodéchets ont rencontré un succès supérieur aux prévisions, générant en 2025 des recettes de CHF 120'000.00.

D'autre part, l'installation de la balance sur le site de Pra Bardy a permis d'ouvrir davantage le centre aux paysagistes de la région pour les apports de biodéchets.

Les volumes réceptionnés augmentent régulièrement depuis plusieurs années et les intempéries du mois d'avril 2025 ont encore accentué cette tendance.

L'évolution des recettes liées aux biodéchets au cours des cinq derniers exercices est la suivante :

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Apports Biodéchets	260'000.-	375'000.-	227'000.-	530'000	640'000.-
Vignettes	0.-	0.-	0.-	0.-	120'000.-

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	600.5010	Routes voies de communication	249

Question 17

Cette rubrique a été amendée lors du budget par le conseil général, cependant ce budget n'a pas été utilisé. Merci de donner les informations sur cette rubrique concernant les pistes cyclables et parcs vélos : qu'est-ce qui a été entrepris et qu'est-ce qui n'a pas été entrepris et pourquoi ? Pouvez-vous nous dire où sont les voies cyclables sécurisées qui ont été réalisées ?

Réponse

Le montant budgétisé concerne l'entretien du tronçon Batassé–Uvrier en rive droite du Rhône. La réalisation de ces travaux dépend toutefois de l'exécution préalable du premier tronçon, soit la passerelle Vissigen–Batassé, dont le pilotage relève du Service cantonal de la mobilité (SDM).

Les travaux cantonaux initialement prévus en 2025 ont été reportés, pour des raisons indépendantes de la Ville de Sion, et débuteront durant l'été 2026. Ce décalage entraîne le report de l'intervention communale à l'automne 2026, expliquant ainsi la faible utilisation du budget en 2025.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	600.5030	Autres ouvrages de génie civil	249

Question 18

Il y a eu un budget de 100k pour la stabilisation des falaises mais seulement 17.5k ont été utilisé. Qu'est-ce qui n'a pas été entrepris ?

Réponse

Le budget avait été estimé sur la base des intempéries survenues en 2023 et au début de l'année 2024, qui laissaient présager la nécessité d'interventions de sécurisation sur plusieurs secteurs sensibles.

Ces zones ont fait l'objet d'un suivi régulier durant l'année 2025. Les contrôles effectués ont toutefois montré qu'aucune intervention immédiate n'était finalement nécessaire, ce qui explique l'absence d'utilisation du budget prévu, dans un souci de rationalité des dépenses.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	603.6310 603.6370	Subventions acquises du canton Subventions de personnes physiques	251

Question 19

Les explications données pour les subventions pour le maintien du vignoble en terrasse ne sont pas claires. Pouvez-vous expliquer les mécanismes des subventions, la part du canton, la part des privés et le pourcentage de subventions que la Ville devrait avoir pour effectuer les travaux de maintien du vignoble en terrasse ?

Réponse

Le financement des travaux de maintien du vignoble en terrasse repose sur une répartition entre plusieurs partenaires publics et privés.

Le mécanisme de subventionnement prévoit une participation de la Confédération à hauteur de 30%, du Canton à hauteur de 32% et de la Commune à hauteur de 28 %. Le solde de 10% demeure à la charge des propriétaires privés.

Ainsi, pour qu'un projet puisse être réalisé, la Ville doit assurer une participation correspondant à 28% du coût total des travaux, en complément des contributions fédérales, cantonales et privées.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	609.5030	Autres ouvrages de génie civil	253

Question 20

L'état du réservoir de Wolf avait été présenté lors de la dernière législature. Pourquoi le budget d'investissement n'avait donc pas été prévu ? Quelle est la suite des travaux ?

Réponse

Le montant s'explique principalement par la poursuite de la construction du nouveau réservoir de Wolf ainsi que par la rénovation de la chambre de captage des sources de la Fille.

Les travaux du réservoir de Wolf, entamés en 2023, n'ont volontairement pas été ralentis afin d'éviter des surcoûts liés à une interruption du chantier ainsi que d'éventuelles difficultés d'exploitation. Les dépenses enregistrées en 2025 correspondent en outre à des travaux réalisés plus rapidement que prévu et initialement planifiés en 2026.

Par ailleurs, la rénovation de la chambre de captage des sources de la Fille n'avait pas été inscrite au budget 2025. L'état de l'ouvrage nécessitait toutefois une intervention rapide en raison des risques sanitaires potentiels, d'autant plus que ces sources représentent près de 30% de l'eau distribuée à la population sédunoise.

Ces travaux ont engendré un investissement supplémentaire, dont une partie a permis de valoriser de nouvelles sources découvertes en cours de chantier. Cette opportunité a permis d'augmenter d'environ 20% le débit de projet et contribuera à renforcer durablement les ressources en eau disponibles ainsi que les revenus liés à leur exploitation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	610.5040	Terrains bâtis	253

Question 21

Nous avons appris par la presse que les parkings des potences et des échutes vont devenir payant. Pourquoi une telle urgence étant donné que le pôle santé et le collège Ella Maillard ne sont pas encore ouverts ? Cela va à l'encontre de la stratégie de la Ville pour le désengorgement du centre et favoriser les transports publics.

Réponse

La mise en place du stationnement payant sur les sites des Potences et des Échutes ne répond pas à une situation d'urgence, mais s'inscrit dans l'anticipation de l'ouverture prochaine du lycée-collège Ella Maillard et du développement du pôle santé. Les différentes procédures administratives, mises à l'enquête et validations nécessaires demandent en effet un délai important afin que l'ensemble des dispositifs soit opérationnel au moment de la mise en service des sites.

Cette démarche s'inscrit également dans la stratégie de la Ville visant à désengorger le centre et à favoriser l'usage des transports publics. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de maintenir une offre de stationnement disponible en périphérie afin de permettre le transfert modal. Un parking public occupé principalement par des riverains ou des usagers de longue durée perdrait en grande partie cette fonction de parc-relais.

Dans ce contexte, la Commission de stationnement sur fonds publics a proposé une nouvelle tarification P+R reposant sur deux objectifs complémentaires : maintenir des tarifs attractifs pour les pendulaires afin d'encourager le stationnement en périphérie et l'utilisation des transports publics ou de la mobilité douce vers le centre-ville, tout en offrant des possibilités de stationnement de proximité à des conditions correspondant aux prix du marché.

Deux catégories d'abonnements sont ainsi prévues. Les tarifs proposés sont les suivants : le tarif résident, destiné aux personnes travaillant dans un périmètre de 1 km autour du parking, s'élève à CHF 70.00 par mois ou CHF 700.00 par année. Le tarif pendulaire, destiné aux personnes travaillant à plus de 1 km, est fixé à CHF 30.00 par mois ou CHF 300.00 par année. Les pendulaires bénéficieront en outre d'une offre combinée comprenant soit un bon de réduction de CHF 200.00 pour les transports publics, soit une place en vélostation, afin de renforcer l'attractivité des alternatives à la voiture individuelle.

Commentaires additionnels de la Ville :

Le nouveau collège Ella Maillart ouvrira ses portes en août 2026 avec seulement 4 places de parc de même que la future HES sera ouverte en sept. 2027 sans parking. La Ville ne veut pas que le P+R devienne un parking de pendulaire.

Les parkings ne seront pas utilisables lors des manifestations, un panneau informatif sera présent afin d'avertir les personnes avec un abonnement.

La mise en place des parkings payants est prévue pour le printemps 2027.

Remarques CEU :

La commission relève avec une certaine réserve la mise en place d'une tarification des parkings P+R des Échutes et des Potences. Elle estime que cette mesure pourrait réduire l'attractivité de ces infrastructures pour les utilisateurs occasionnels souhaitant laisser leur véhicule en périphérie conformément aux objectifs de report modal poursuivis par la Ville. La commission restera attentive au maintien d'une desserte en transports publics attractive, notamment avec une cadence des bus de l'ordre de dix minutes, ainsi qu'à une politique tarifaire permettant de conserver l'intérêt de ces parkings-relais.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	700.3637	Subventions aux personnes physique	179

Question 22

Merci de donner le détail sur les subventions accordées. Que faudrait-il faire pour encourager encore en 2026 à rénover ?

Réponse

Les subventions patrimoniales sont divisées en deux comptes, à savoir :

- rubrique 7000. 3637.16 : subventions accordées aux travaux de rénovation pour les bâtiments sis dans les périmètres de vieille ville, villages et hameaux,
- rubrique 7000.3637.17 : subventions accordées aux travaux de rénovation pour les immeubles recensés au titre des inventaires du patrimoine bâti extra-muros.

En 2025, la Ville de Sion a octroyé les subventions suivantes :

7000.3637.16 Subventions intra-muros		
Projet	Situation	Montant versé
1	Maison Platea	6'200.00
2	R. Savièse 4	3'688.50
3	R. Lausanne 4	2'574.00
4	R. Eglise 1	7'108.00
5	R. Grand-Pont 46	3'750.00
6	Maison Platea	70'000.00
Total		93'320.50

N.B. Provision 2024 fr. 40'000.-

7000.3637.17 Subventions extra-muros		
Projet	Situation	Montant versé
1	Place de la Gare	20'000.00
2	R. Condémines 13	696.90
3	Av. Petit-Chasseur 9	2'128.10
Total		22'825.00

Un des moyens pour encourager davantage de rénovations pourrait résider dans des soutiens publics plus importants.

Remarque :

La stratégie pour encourager l'utilisation de la subvention nous semble être plus un problème de communication que de moyens.

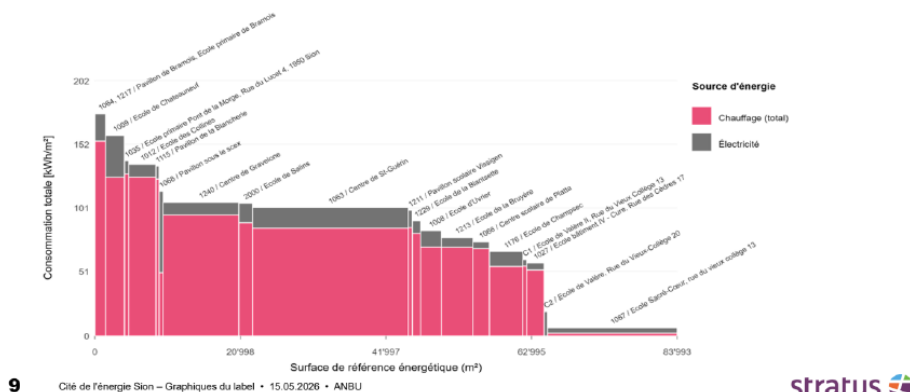
<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Comptes	701	Bâtiments communaux	181

Question 23

Pouvez-vous nous donner l'état des bâtiments communaux au niveau de leur efficacité énergétique et de la prévision des rénovations ?

Les bâtiments communaux sont inventoriés sur la base du programme Stratus. Le service est actuellement en train de mettre en œuvre le module énergie, en collaboration avec OIKEN, afin d'établir un état des lieux selon la consommation énergétique des bâtiments par surface de référence énergétique. Sur cette base et en tenant compte d'autres paramètres, tels que la sécurité, une stratégie de rénovation du parc immobilier est élaborée. Dès que la stratégie sera mise au point, elle sera soumise au conseil municipal. Elle pourra ensuite être présentée à la commission.

Chauffage & Électricité par SRE 2025



Quels investissements dans les bâtiments créent de la valeur publique pour la Ville ? par exemple, quel est l'intérêt d'acheter les bâtiments à Gravelone ? Comment sont prises les décisions d'achat et de vente et sur quels critères ? Quelle est la vision sur 10 ans du patrimoine communal ?

Au fil des décennies, la Ville de Sion a constitué un patrimoine financier de plus de 170 millions de francs. Celui-ci est constitué autant de parcelles non construites que de bâtiments.

La maîtrise d'un foncier dépassant le cadre minimum du patrimoine administratif (patrimoine servant à des tâches d'utilité publique) permet à la Ville de Sion de maîtriser le développement urbain de la ville et de ses quartiers/villages.

Des parcelles en zone industrielle permettent, par exemple, d'accueillir des entreprises intéressantes pour la Ville, notamment, en termes d'emploi ou de fiscalité.

En fonction des opportunités qui se présentent, un groupe de travail interne (groupe terrains) analyse l'intérêt pour la Ville d'acheter ou de vendre certaines parcelles sises sur le territoire communal et, ensuite, émet des propositions au Conseil municipal. En fonction des seuils de compétences fixés dans le règlement communal d'organisation (RCO), la décision d'achat ou de vente incombe au Conseil municipal ou au Conseil général.

Le groupe terrains est composé de représentants de l'ensemble des services communaux (administration générale ; finances ; économie ; bâtiments et constructions ; travaux publics et environnement ; urbanisme et mobilité) concernés afin d'assurer une transversalité au niveau du traitement des dossiers

A travers sa politique foncière communale, le Conseil municipal a arrêté certains principes et objectifs pour le développement territorial de notre commune. La Ville doit agir dans l'intérêt public, soit celui de sa population. Il conviendra donc d'examiner cet intérêt public sous l'angle territorial, économique, environnemental ou financier. La spéculation purement financière ne rentre pas dans cette notion d'intérêt public.

Extrait de la politique foncière communale

La politique d'aménagement du territoire nécessite souvent de mettre en œuvre en parallèle une politique foncière active, afin de se donner les moyens de réaliser concrètement les buts poursuivis.

La commune est l'une des autorités qui doit régler les modalités de ce partage et jouer un rôle primordial par diverses actions telles:

- échanger, vendre, acquérir un terrain contre un autre pour débloquer le développement d'une zone d'activités ;
- mettre un terrain en droit de superficie (par exemple pour une coopérative d'habitation, l'implantation d'une nouvelle entreprise etc.) ;
- céder un terrain à un constructeur à condition qu'il réalise un projet utile au développement communal ;
- accompagner, préparer et mettre en oeuvre un plan de quartier (en convenant, si nécessaire, par convention d'un partage des frais d'équipements avec des propriétaires privés, etc.).

C'est en conduisant une action foncière suivie que la commune pourra:

- disposer des terrains nécessaires au bon endroit et au bon moment ;
- garantir les infrastructures (route, canalisation, énergie, etc.) et équipements (école, structure d'accueil, service à la population, culture, etc.) au fil du temps ;
- maintenir des prix fonciers qui soient en adéquation avec le développement souhaité et avec sa capacité financière ;
- garantir son développement économique (implantation de nouvelles entreprises) ;
- favoriser la création de logements pour tous ou de coopérative de logements (accueil de nouveaux contribuables).

Critères à retenir pour l'acquisition/la vente d'un terrain, d'un immeuble :

- est-il stratégique pour la Commune (terrain au centre-ville ou nécessaire à une mise en valeur proche ou future, etc.) ?
- facilitera-t-il une mission de la Commune (son achat permettra une réalisation d'intérêt public, respectivement sa vente l'en empêcherait) ?
- a-t-il un rendement financier correct (le prix payé ne doit pas être excessif en regard de l'importance de l'objet pour la Commune ; le prix de vente doit être celui du marché) ?
- permettra-t-il un échange intéressant pour la collectivité ?
- son acquisition/sa vente permettra-t-elle la réalisation d'un but social, économique, écologique ou environnemental ?

En cas de vente d'un immeuble, la Ville cherchera, dans la mesure du possible, à procéder par appel d'offre ou vente aux enchères privée.

Le patrimoine financier, en plus d'offrir une certaine marge de manœuvre pour des projets d'aménagement, de développement ou d'infrastructures futurs, permet de diversifier les types de revenus encaissés par la Ville. Ce patrimoine génère des revenus par le biais des loyers encaissés et, de temps à autre, des bénéfices sur les ventes de parcelles.

Remarques : Présentation faite par la Ville

Lors de la présentation consacrée à la politique foncière et immobilière de la Ville de Sion, plusieurs éléments ont été mis en évidence.

La Ville privilégie la mise à disposition de terrains par le biais de droits de superficie plutôt que leur vente. Cette pratique est notamment utilisée pour permettre l'implantation d'entreprises ou la réalisation de projets répondant à un intérêt public.

Les acquisitions foncières ne sont pas réalisées dans une optique spéculative. Chaque achat doit répondre à un intérêt public clairement identifié. Dans certains cas, l'acquisition d'une parcelle peut également servir à faciliter des échanges de terrains nécessaires à la réalisation de projets. La Ville veille par ailleurs à acquérir les biens à leur juste valeur, tout en assurant une gestion patrimoniale responsable et génératrice de rendement.

Dans le secteur de Ronquoz 21, la Ville cherche notamment à maîtriser certains terrains afin de garantir la possibilité de réaliser à l'avenir des équipements publics, tels qu'une école.

L'exemple de l'auberge de jeunesse a été évoqué : la Ville est propriétaire du terrain concerné et les évolutions prévues dans le quartier, notamment le déplacement d'un axe routier, lui permette d'effectuer les travaux sans devoir exproprier.

Durant la législature en cours, la Ville souhaite également mener une réflexion sur les moyens de favoriser la création de logements à loyers modérés. Une des pistes envisagées consiste à intégrer, dans les conditions de mise à disposition des terrains, des exigences particulières inscrites dans un cahier des charges soumis aux investisseurs.

Enfin, les opérations foncières sont examinées par un groupe de travail interne spécialisé dans les questions foncières. Celui-ci analyse les opportunités d'achat ou de vente de terrains et formule des recommandations à l'intention du Conseil municipal.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Investissement	701.5040	Terrains bâtis	261

Question 24

Immeuble ancien Hôpital :

Pouvez-vous nous dire quelles seront les charges futures de ce bâtiment ?

En raison de la complexité du bâtiment, de sa forme, de sa structure et de l'atrium vitré qui relie les deux ailes, il est difficile de donner un chiffre plausible pour les charges futures du bâtiment.

De manière générale, à confirmer selon exploitation future, il faut prévoir environ 3.5 % du coût global du bâtiment pour les charges (énergie, nettoyage, entretien technique, assurances, eau).

Le projet continue de prendre du retard, pourquoi ?

Comme indiqué au Conseil général en décembre 2025, la date de fin des travaux est prévue pour avril 2027.

Ce retard est principalement dû à la construction du gros œuvre, suite à la découverte de planchers en bois plus vétustes que prévu, ainsi qu'aux renforcements des ailes pour garantir la construction de murs sismiques. Le retard prévu est inchangé par rapport à la situation présentée en décembre 2025.

Maisons de quartier :

Il y avait un budget de 800k qui n'a pas été utilisé. Pourquoi la Ville n'a pas poussé pour obtenir les autorisations nécessaires sachant qu'il s'agit d'un projet de législature ?

La construction de la maison de quartier de Blancherie 23 a débuté fin 2025, une fois l'autorisation de construire obtenue. Malheureusement, la ville n'a pas réussi à obtenir le permis de construire plus tôt. La fin des travaux est prévue pour l'été 2026.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Compte	852	Parcs et jardins	190

Question 25

La CEU constate un écart de 1mio sur cette section. L'augmentation est dû en partie par les charges et les amortissements du centre horticole. Devons-nous nous attendre à pérenniser ces augmentations de charge sur les exercices futurs ? De manière générale, le budget de 6mio nous semble plus cohérent.

Réponse

Le différentiel entre les comptes et le budget relève en 2025 de plusieurs conjonctions particulières : des augmentations liées aux amortissements en lien avec le projet de nouveau centre horticole, l'impact des chutes de neige du 17 avril 2025 qui a mobilisé de nombreuses ressources, un crédit supplémentaire en lien avec l'achat d'eau et d'énergie, des ventes moindres suite au démarrage de la production du centre horticole.

Remarque : La CEU réitère sa demande de maintenir un budget à 6mio pour cette section.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Comptes	856.3634	Mobilité	195

Question 26

Pourquoi les améliorations des cadences pour Sion-Conthey-Ardon n'ont pas été faites selon le budget? De même pour la ligne Sion-Nendaz ?

Quels ont été les améliorations des cadences entre Uvrier et Sion ?

Gratuité des bus des nocturnes : Qu'est-ce qui explique la baisse de cette ligne ?

Mobiquartier : Lors du budget 2026, la Municipalité avait indiqué une attractivité faible. Cependant, au vu des comptes, il semble que ce projet ne démarre pas. Comment l'expliquez-vous ?

Réponse

Les budgets pour les liaisons Sion – Ardon et Sion – Nendaz étaient réservés en cas de non-participation de l'Office Fédéral des Transports (OFT) au développement d'offre sur les lignes précitées. Comme l'OFT a finalement décidé de participer à ces développements d'offre, le budget n'a pas été utilisé.

3 paires de courses de renfort à la ligne régionale TRV 12.412 sont financées par la Ville de Sion entre Uvrier et la gare de Sion depuis 2022. Des propositions de renforcement supplémentaires sont en cours d'études.

La gratuité des transports publics lors des nocturnes de la période de Noël est recalculée chaque année. Les montants peuvent varier d'une année à l'autre en fonctions du nombre de jours considérés et des dates des nocturnes qui peuvent coïncider avec des jours particuliers pour l'offre en transport public (fériés, dimanches, gratuité du week-end etc.).

Mobiquartier : ce projet pilote entrera dans sa troisième année en 2027. La demande est effectivement restée faible durant les 18 premiers mois de l'existence du service. Un bilan définitif sera toutefois dressé en 2027.

Remarque :

La terminologie utilisée dans les comptes est floue : « amélioration cadence entre Uvrier-Sion » est en réalité un montant annuel pour les 3 paires de courses supplémentaires depuis 2022.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissement	852.5040	Terrains bâtis	267

Question 27

Crédit d'engagement nouveau centre horticole

Comment expliquez-vous le dépassement du crédit de 1 mio ? Dans les comptes 2026, devons-nous nous attendre à un dépassement supérieur ? Ce dépassement de budget est supérieur à 10%, ne devait-il pas repasser devant le conseil général ?

Crédit d'engagement Place de la Planta

Où est-on de ce projet ? le crédit d'engagement a été libéré en décembre 2023 mais aujourd'hui pas grand-chose n'a démarré. Pouvez-vous nous préciser les points bloquants et nous donner les nouveaux délais ?

Réponse

Centre horticole

Le différentiel entre le budget et les comptes 2025 est dû à la différence entre les prévisions d'avancement des travaux et la réalisation effective en fonction de l'avancement du chantier. Sur le fond, des surcoûts ont été relevés du fait :

D'un différentiel entre les estimations initiales et les rentrées de soumission notamment dans les installations électriques (CHF 215'000) et pour la maçonnerie notamment (CHF 255'000) ;

De la nécessité de pourvoir des installations électriques supplémentaires pour le fonctionnement des serres (CHF 455'000) ;

D'une participation du projet aux travaux d'aménagement de la route d'accès ;

De travaux complémentaires pour la protection feu imposés à la fin du chantier ;

D'une participation aux travaux de raccordement au CAD Enevi ;

De différentes adaptations du projet en lien avec la pose d'une résine dans les cuves de stockage des eaux, des fondations et du contrôle électronique des accès,

À noter également qu'il n'était pas prévu d'installer initialement une toiture solaire. Le modèle du contrat-cadre a été retenu par le Conseil municipal, le projet de toiture solaire bénéficiera du fonds de transition énergétique, les travaux ayant été réalisés par OIKEN.

A noter que nous avons reçu une subvention complémentaire de Fr. 448'000.- de la part de la Ville de Sierre en ces travaux

Il n'est pas prévu de soumettre au Conseil général de nouveau message au sujet de ce projet.

Place de la Planta

Le projet est toujours en procédure d'autorisation de construire auprès de la Commission cantonale des constructions. Différentes demandes de compléments ont été apportées auprès des services cantonaux. Il n'y a actuellement plus de demandes non satisfaites si bien que le projet devrait être autorisé d'ici à l'été.

Un appel d'offres a été mené selon la procédure sur les marchés publics pour les phases de finalisation des devis, soumissions, réalisations et mise en service selon les normes SIA. Un nouveau groupement de mandataires assure désormais la poursuite du projet.

Côté calendrier, il est prévu de débuter les travaux du jardin public cet automne et de finaliser la place de jeux au printemps 2027. Comme prévu, à la suite se dérouleront les autres phases du projet sur plusieurs exercices comptables (esplanade au droit de l'église St Théodule et de la trémie d'accès au parking de la Planta, cœur de la place, rue de Lausanne).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	854	Eclairage public	268

Question 28

Merci de donner la répartition de cette rubrique.

Concernant l'éclairage de Valère, qui paie ? N'y a-t-il pas une contribution des amis de Valère ?

Réponse

Les travaux d'investissement pour l'éclairage public ont concerné principalement les réalisations suivantes en 2025 :

- Square des Mayennets
- Installation Sensy City à Vissigen (SensyCity permet d'adapter l'éclairage à l'activité grâce à une communication locale sans fil et instantanée entre points lumineux)
- Modernisation /Installations secteur Platta, Rawyl
- Modernisation et mise en dynamique vieille ville deuxième étape
- Pose sensy-city Aproz - Pont-de-la-Morge
- Modernisation /Installations infrastructures sous-voie CFF vers école agriculture
- Modernisation /Installations mâts place de la Gare à Sion sur parcelle communale
- Modernisation /Installations aux chemin des Amandiers
- Modernisation /Installations système détection à Châteauneuf
- Modernisation des installations à la rue des Vergers et Dent-Blanche
- Modernisation des installations dans la rue des Rochers / Aubépinés
- Modernisation /Installations Av. Maurice-Troillet et pose Sensicity à Garenne
- Modernisation /Installations chemin de St-Rémy
- Modernisation /Installations Cour de Gare
- Différents travaux de génie civil.

Le porteur du projet est l'association des Amis de Valère. Le financement est assuré par le budget d'investissement de l'éclairage public (CHF 250'000), des contributions de la fondation du château de Tourbillon (CHF 100'000), de la LORO (CHF 350'000) et du fonds de transition énergétique d'OIKEN (Fr. 480'000.-)

A la fin des travaux les installations seront remises à la Ville de Sion.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	856.5290	Autres immobilisations incorporelles	268

Question 29

Agglo Valais central – études :

Merci de donner une planification détaillée des prochains projets avec délais précis et localisation précise.

Réponse

Une présentation sera faite lors de la séance avec la commission au début juin.

Remarque : Présentation de la Ville lors de la séance du 02.06.2026

Projets d'Agglo de 2^e génération (PA 2)

7 mesures réalisées, notamment:

- Réaménagement de la rue des Casernes et route de Bramois;
- Aménagement d'un rebroussement et d'un arrêt de bus au centre funéraire;
- Réaménagement de l'avenue du Ritz.

Cofinancement perçu par la Ville: 1,35 mio

5 mesures à l'étude, notamment:

- Réaménagement de la gare de Sion, étape 1;
- Réaménagement de l'avenue de Tourbillon;
- T9 Uvrier Sion et route cantonale St-Léonard Uvrier. (Recours du côté de St-Léonard qui doit être levé)

Cofinancement à percevoir par la Ville si réalisation avant 2027: 5,43 mios

4 mesures reprises dans le PA 5

- Réaménagement de la T9 entre Pont-de-la-Morge et Sion;
- Réaménagement de l'avenue Maurice-Troillet;
- Réaménagement de l'avenue de la Gare;
- Réaménagement de la route du Rawil.

4 mesures abandonnées:

- Réaménagement de la liaison Uvrier –St-Léonard rives du Rhône;
- Aménagement de l'avenue de France;
- Aménagement de la rue de Lausanne;
- Nouvel accès Est au quartier de Vissigen.

Projets d'Agglo de 3^e génération (PA 3)

8 mesures réalisées, notamment:

- Passerelle de l'A9;
- Liaisons cyclables vers la passerelle de l'A9 (étape 1);
- Requalification de la rue de l'Industrie.

Cofinancement perçu par la Ville: 2,9 mios

6 mesures en cours de réalisation, notamment:

- Liaisons cyclables vers la passerelle de l'A9 (étape 2);
- Piste cyclable sur la rue de l'Industrie;
- Réaménagement de la place des Cèdres.

Cofinancement à percevoir si réalisation avant 2027: 2,1 mios

1 mesure reprise dans le PA 5

- Pont multimodal de la Drague.

Projets d'Agglo de 5^e génération (PA 5)

Priorité A (2028 –2032)

8 mesures proposées, notamment:

- Passage sous-voies de Cour de Gare (coûts planifiés: 18 mios);
- Pont multimodal de la Drague (coûts planifiés: 15,3 mios);
- Requalification T9 Ouest (coûts planifiés: 12,2 mios);
- Passerelle et passage inférieur secteur Ste-Marguerite (coûts planifiés: 6,5 mios).

Coûts planifiés (total): 73 mios

Coûts planifiés pour la Ville de Sion: 45 mios

Priorité B (2032 –2036)**1 nouvelle mesure:**

- Requalification de l'avenue de la Gare (6,67 mios)

Coûts planifiés (total): 6,67 mios**Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Comptes	900.3636	Subventions aux organisations à but non lucratif	206

Question 30

Grand Raid : En 2026, le raidy, la course pour les enfants, sera entièrement à Grimentz. Pourquoi cette course n'est pas restée à Sion ? Par conséquent, il n'y aura plus rien concernant le Grand raid sur Sion, juste ?

Réponse

Depuis 2007, la Ville de Sion est membre de cette Association en qualité de représentant d'un des 13 secteurs de cet événement (36^e édition) avec un statut particulier puisqu'elle ne se situe pas sur le parcours de compétition mais joue un rôle la veille de la compétition : fête du vélo du vendredi soir à la Place de la Planta ou au Cours Roger Bonvin, avec par le passé, le contrôle technique obligatoire, - devenu facultatif - ainsi que diverses animations et remises des dossards.

La Ville de Sion contribue, selon convention, à hauteur d'une subvention de Fr. 8000.-, ainsi qu'à une prise en compte des frais du secteur d'un montant approximatif de Fr. 8000.- et à des prestations de la Voirie municipale qui s'élèvent à Fr. 20'000.- environ.

Pour l'édition 2025, eu égard aux fragilités financières récurrentes et à l'engagement pris pour les Championnats du monde UCI de VTT (marathon), l'AG du Grand Raid a décidé d'utiliser le Fonds de réserve conjointement à une réduction de la voilure des charges.

L'AG du 19 janvier 2026 fait apparaître que les tentatives d'attractivité récurrentes de coureurs ne permettent pas de dépasser les 2000 participants, y compris une année de Championnat du monde. Il y a un budget désormais incompressible et une recherche de sponsors qui a atteint ses limites.

Le comité en toute transparence a ainsi soumis deux voies aux secteurs :

1. *Fin de la manifestation.*
2. *Nouvelle convention de 5 ans avec une augmentation significative des contributions financières des secteurs.*

Eu égard à ce qui précède, la Ville de Sion renonce à renouveler la convention dès cette édition 2026, sachant qu'en termes notamment de visibilité, l'impact est limité. A noter que la discipline du vélo est en outre passablement présente dans l'agenda des manifestations sédunoises.

Pour le surplus, c'est le comité qui fait ses choix d'activités, à Sion ou hors Sion, comme tout organisateur.

III CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Les comptes de la Ville de Sion présentent un résultat particulièrement solide, reflétant une gestion financière rigoureuse et une maîtrise efficace des charges comme des investissements. Les indicateurs financiers confirment la bonne santé économique de la collectivité, avec des équilibres respectés et une capacité d'autofinancement satisfaisante. Ces résultats témoignent de la qualité du pilotage global ainsi que de l'engagement des équipes dans la conduite des missions publiques.

Toutefois, cette excellente performance met également en lumière une opportunité d'amélioration, notamment dans la gestion des projets. Une structuration plus homogène des processus, un renforcement du suivi des délais et des coûts, ainsi qu'une meilleure coordination entre les parties prenantes permettraient d'optimiser encore davantage l'efficacité des investissements réalisés.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'engager une réflexion sur les pratiques actuelles de gestion de projets afin de consolider les acquis financiers et de garantir une exécution toujours plus performante des projets futurs. Cette démarche s'inscrirait pleinement dans une logique d'amélioration continue au service de la collectivité.

La Commission Urbanisme et Environnement a également pris connaissance de l'état d'avancement des différents projets portés dans le cadre de l'Agglo. Elle relève que de nombreux projets structurants sont appelés à se concrétiser ces prochaines années et que leur réalisation dépend parfois de décisions ou de procédures relevant du Canton, à l'image du réaménagement de l'avenue de la Gare. La commission souligne l'importance d'une coordination étroite entre les différents partenaires afin de garantir la cohérence et la maîtrise du développement urbain.

Concernant les infrastructures scolaires, la commission regrette que les accès au nouveau collège n'aient pas été davantage anticipés au regard du nombre important d'élèves attendus. Cette situation met en évidence la nécessité d'intégrer suffisamment tôt les questions de mobilité et d'accessibilité dans la planification des grands équipements publics.

La commission prend acte du travail réalisé par le Conseil municipal à la suite de la demande formulée par le Conseil général visant à réévaluer les priorités en matière d'investissements. Cette démarche poursuit notamment les objectifs de tendre vers l'équilibre budgétaire, d'assurer un degré moyen d'autofinancement de 80% et de maîtriser l'évolution de l'endettement net par habitant. La commission relève toutefois que cette redéfinition des priorités n'a pas encore été accompagnée d'une mise à jour détaillée de la planification financière des investissements. Une telle actualisation permettrait de mieux appréhender les incidences de ces nouvelles orientations sur le calendrier des projets ainsi que sur la répartition des charges d'investissement au cours des prochaines années.

Enfin, la présentation de la stratégie immobilière et foncière a permis de rassurer la commission quant à la gestion du patrimoine communal. La politique d'acquisition et de

mise à disposition des terrains apparaît guidée par l'intérêt public, dans une logique de développement à long terme et de préservation des intérêts de la collectivité. La commission salue en particulier l'approche prudente et réfléchie adoptée dans les opérations foncières et immobilières.

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme remercie l'ensemble des services communaux pour la qualité et la précision des réponses apportées aux questions transmises dans le cadre de l'examen des comptes 2025. Elle exprime également sa reconnaissance à M. Philippe Varone, Président de la Municipalité, et à M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances, pour leur disponibilité ainsi que pour les compléments d'information et les éclaircissements fournis lors de la séance d'échange avec la commission. Elle salue également le travail rigoureux réalisé par le service des finances, qui contribue à la qualité, à la fiabilité et à la transparence de la présentation des comptes communaux.

IV VOTE FINAL

La CEU accepte les comptes 2025 de la Municipalité à l'unanimité des 9 membres présents.

Sion, le 09 juin 2026

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

François Meyer

A blue ink signature of François Meyer, consisting of stylized, flowing letters.

Président

Sophie Bourban-Mathis

A blue ink signature of Sophie Bourban-Mathis, featuring a more structured and angular script.

Rapporteure

Liste des Présences :

Nom	04.05.2026	08.05.2026 / 1	08.05.2026 / 2	08.05.2026 / 3	02.06.2026	09.06.2026
François Meyer	X	X	X	X	X	X
Sophie Bourban-Mathis	X	X	X	X	X	X
Lionel Gapany	X	X	X	X	X	X
Thierry Genin	X	X	X	X	X	X
Cindy Giroud-Meillard	X	X	X	X	X	X
David Haefliger	X	X	X	X	X	X
Georges Lauener	X	X	X	X	X	X
Grégoire Iborra	X	X	X	X	X	-
Kévin Meilland	X	X	X	X	X	X
Grégoire Vuissoz	-	-	-	-	-	-
Laura Surchat-Mandaglio	X	X	X	X	X	X